

SESSION 2024

CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION

CONCOURS EXTERNE - TROISIÈME CONCOURS

Épreuve de composition

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours externe du CPE de l'enseignement public

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
CHE	030E	101	0430

Troisième Concours du CPE de l'enseignement public

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
CHV	030E	101	0430

Composition

Sujet

L'École a pour mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République. À ce titre, toute la communauté éducative doit être mobilisée et s'engager dans une action coordonnée à travers l'ensemble des apprentissages pour la formation de futurs citoyens.

À quelles conditions l'action collective, pédagogique et éducative, conduite tout au long du parcours des élèves, contribue-t-elle à assurer l'éducation à la citoyenneté au sein de l'EPL ?

Votre exposé, structuré et problématisé, se fondera sur des références réglementaires liées aux politiques éducatives mais aussi sur des apports académiques variés issus par exemple de la philosophie, de l'histoire, du droit, des sciences de l'éducation et des sciences cognitives.

